

Situation sanitaire et nécessaire maintien de la vigilance

Situation générale

Au 15 février, le **taux d'incidence** du département de l'Eure se situait à un **niveau toujours élevé** de 165. Il s'agit du taux le plus élevé de la région Normandie. Alors que ce taux a connu dans les 4 autres départements une baisse sensible, ce n'est pas le cas dans l'Eure où il a pu continuer d'augmenter ces derniers jours.

De même, le **taux de positivité** reste lui aussi à un niveau plus élevé qu'en Normandie. Il ne diminue que très lentement pour atteindre 6,9 % contre 5,1 % en Normandie.

Dans le département, cette situation est contrastée entre les arrondissements. Ainsi si l'Ouest du département connaît des taux d'incidence désormais inférieurs à 100, la situation du Nord et de l'Est est plus contrastée avec des indices supérieurs à 200 voire supérieurs à 300.

Par ailleurs, la circulation de variants notamment britanniques a pu être constatée depuis quelques semaines, principalement dans le Nord et l'Est du département.

Enfin, en lien avec les élus concernés, les services de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) ont procédé à plusieurs fermetures de classe dès que cela était nécessaire.

Mesures de vigilance

L'ARS organise dès cette semaine plusieurs opérations de dépistage dans les secteurs où le variant circule (Les Andelys, Vernon, Gisors, Gaillon, Charleval, Louviers et Conches-en-Ouche) pour compléter l'offre existante (Évreux, Saint-André). D'autres opérations seront organisées dans les prochaines semaines.

Les forces de l'ordre accentuent les contrôles de respect du couvre-feu mais aussi des mesures de gestion sanitaire dans les commerces. Pour information, depuis août 2020, j'ai été amené à prononcer 33 mises en demeures et 5 fermetures contre des établissements qui ne respectaient les dispositions du décret. Certaines de ces mesures ont été initiées par vos polices municipales, et je vous en remercie.

Il importe de maintenir une vigilance continue quant au respect des règles en vigueur et des gestes barrières et notamment, pour répondre à plusieurs sollicitations d'élus, je rappelle que :

- le maintien de la fermeture des diverses salles multi-usages, salle des fêtes ou polyvalentes en dehors des cas très précis prévus par le décret ;
- **l'interdiction des activités de chant et désormais de danse** dans les conservatoires et autres établissements d'enseignement ;
- l'impossibilité d'organiser à court terme de **manifestations ou de rassemblements sur la voie publique** en dehors des rassemblements revendicatifs.

À l'approche des vacances scolaires, vous trouverez pour mémoire en pièces jointes le protocole relatif aux accueils collectifs de mineurs accompagné d'une foire aux questions. En cas de cas positifs dans un de ces accueils, il convient de contacter le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la DASEN (Mme Corinne Bellemère, 02 32 24 86 18)

Enfin, vos services peuvent renforcer la communication en utilisant les éléments de l'ARS : <https://nextcloud.arsnormandie.fr/index.php/s/tpNcWM4wYsiHY9f>

Déploiement de la vaccination

Au 15 février, plus de 25 000 **doses de vaccin** ont été administrés dans l'Eure dont 18 000. Cette dynamique se poursuit pleinement au sein des centres de vaccination.

Depuis ce lundi, plusieurs milliers de nouveaux créneaux de rendez-vous de vaccination pour de premières injections ont été ouverts pour le mois de mars. Ils seront prochainement complétés par de nouvelles ouvertures.

Comme cela avait été annoncé, pour accompagner l'augmentation du nombre de doses, trois nouveaux centres de vaccination seront créés à compter du 1^{er} mars : Grand-Bourgtheroulde, Le Neubourg et Saint-André-de-l'Eure.

La répartition des doses entre les centres a été basée sur la population de personnes de plus de 75 ans du territoire permettant une répartition équilibrée dans le département.

Par ailleurs, les services de l'État travaillent sur des opérations d' « aller-vers » permettant d'organiser des opérations de vaccination dans les secteurs géographiques éloignés des centres de vaccination.

Enfin, les premières doses de vaccin AstraZeneca sont disponibles depuis quelques jours dans plusieurs centres hospitaliers afin de vacciner tous les personnels soignants et les sapeurs pompiers non éligibles au vaccin Pfizer (professionnels de moins de 65 ans sans comorbidités).